

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2021

Numéro de version 35

Révision: 09.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise



- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **Okamul DZ 18**
- UFI: **67E0-4027-A006-QYU7**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées **aucune**
- Secteur d'utilisation **SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs**
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : **Kiesel Bauchemie GmbH & Co. KG
Wolf-Hirth-Str. 2

D-73730 Esslingen

Tel.:+49(0)711/93134-0
Fax:+49(0)711/93143-140
E-Mail: sida@kiesel.com**
- Service chargé des renseignements : **Labo ou services de protection de l'environnement et de sécurité de travail**
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: **en cas d'ingestion ou de signes particuliers il sera vivement recommandé de prendre contact avec le centre anti poisons local OU d'appeler un médecin

Informations Poison Centre Freiburg Tel.: +49(0)761/ 19240
(24h en allemand et en anglais)**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
-  **GHS07**
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 **Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**
- Pictogrammes de danger 
GHS07
- Mention d'avertissement **Attention**

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2021

Numéro de version 35

Révision: 09.03.2021

Nom du produit Okamul DZ 18

(suite de la page 1)

 · Composants dangereux
 déterminants pour
 l'étiquetage:

 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one
 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on

 · Mentions de danger
 · Conseils de prudence

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/
brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver
abondamment à l'eau.P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter
un médecin.P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver
avant réutilisation.P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la
réglementation locale/régionale/nationale/
internationale.
 · 2.3 Autres dangers
 · Résultats des évaluations
 PBT et vPvB

 Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme
 persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)
 volonté. Ce mélange ne contient aucune substance classée
 comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)
 (si elle ne figure pas dans la section 3).

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 9064-13-5	Polypropylenglykol-Alkylphenylether ⚠ Skin Sens. 1, H317	≥0,5-<1%
CAS: 2682-20-4 EINECS: 220-239-6	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330 ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) ⚠ Skin Sens. 1A, H317	≥0,0015-<0,025%

· Indications complémentaires

:

 Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au
 chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2021

Numéro de version 35

Révision: 09.03.2021

Nom du produit Okamul DZ 18

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

- Indications générales : **Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
En cas de malaise consulter un médecin.**
- après inhalation : **inhaler beaucoup d' air frais
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical**
- après contact avec la peau : **Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**
- après contact avec les yeux : **Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.**
- après ingestion : **Rincez la bouche, ne provoquez pas de vomissements, demandez immédiatement une aide médicale.
Ne pas administrer de remèdes maison (lait, alcool, huile, etc.).
Montrez l'emballage ou l'étiquette au médecin traitant.**

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

· 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: **Le produit lui-même ne brule pas.
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.**

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.**Pas d'autres informations importantes disponibles.**

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité :

Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2021

Numéro de version 35

Révision: 09.03.2021

Nom du produit Okamul DZ 18

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence **Non nécessaire.**
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: **Diluer avec beaucoup d'eau.**
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: **Avec des produits absorbants (sable, sable de silice, acide fixant, fixant universel).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.**
- 6.4 Référence à d'autres rubriques **Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13**

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger **Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.
Respecter les mesures de précaution en vigueur lors de l'utilisation de produits chimiques.**
- Préventions contre les incendies et les explosions: **Aucune mesure particulière n'est requise.**
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage :
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : **Préserver du gel.**
- Indications concernant le stockage commun : **Ne pas stocker avec les aliments**
- Autres indications sur les conditions de stockage : **Stocker au frais**
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) **Pas d'autres informations importantes disponibles.**

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2021

Numéro de version 35

Révision: 09.03.2021

Nom du produit Okamul DZ 18

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** **Sans autre indication, voir point 7.**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
- **Indications complémentaires :** **Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** **Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.**
- **Protection respiratoire :** **En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Protection respiratoire appropriée en cas de faibles concentrations ou d'exposition de courte durée : Filtre à particules EN 143 type P2 (capacité de rétention moyenne (particules solides et liquides de substances nocives))**
- **Protection des mains :** **Gants de protection. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Gants en caoutchouc**
- **Matériau des gants**
- **Temps de pénétration du matériau des gants** **Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.**
- **Protection des yeux :** **Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Aspect:**
- Forme :** **liquide**
- Couleur :** **blanc**
- **Odeur :** **faible, caractéristique**
- **Seuil olfactif:** **Non déterminé.**
- **valeur du pH à 20 °C:** **7,5-8,5**
- **Modification d'état**
- Point de fusion :** **non utilisé**
- Point d'ébullition :** **> 100 °C**
- **Point d'éclair :** **n.d.**

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2021

Numéro de version 35

Révision: 09.03.2021

Nom du produit Okamul DZ 18

(suite de la page 5)

· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	inapplicable
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosivité :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	1,03072 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique à 20 °C:	50 mPas
cinématique :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	2,0 %
· 9.2 Autres informations	Les données physiques sont des valeurs moyennes.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 9064-13-5 Polypropylenglykol-Alkylphenylether

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2021

Numéro de version 35

Révision: 09.03.2021

Nom du produit Okamul DZ 18

(suite de la page 6)

CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Oral	LD50	50 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,025 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **des yeux :** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Sensibilisation :** *Peut provoquer une allergie cutanée.*
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Cancérogénicité** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité pour la reproduction** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Danger par aspiration** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 9064-13-5 Polypropylenglykol-Alkylphenylether

LC 50 (96h) 10-100 mg/l (Brachydanio Rerio)

- 12.2 Persistance et dégradabilité *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 12.4 Mobilité dans le sol *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** *Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.*
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- **PBT:** *Non applicable.*
- **vPvB:** *Non applicable.*

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2021

Numéro de version 35

Révision: 09.03.2021

Nom du produit Okamul DZ 18

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles. (suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation : évacuation selon les dispositions en vigueur

· Catalogue européen des déchets

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage

recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin : Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport : **Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.**

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I

Aucun des ingrédients n'est inclus

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2021

Numéro de version 35

Révision: 09.03.2021

Nom du produit Okumul DZ 18

(suite de la page 8)

· **RÈGLEMENT (CE) N°**

1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/114**

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**· **Indications sur les**

restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

-

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les chapitres, modifiés par rapport à la version précédente, sont marqués d'un "***".

(n.a. = non applicable n.d. = non déterminé)

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

· **Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique :**

Services sécurité de travail et protection de l'environnement

· **Logos et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2021

Numéro de version 35

Révision: 09.03.2021

Nom du produit Okamul DZ 18

(suite de la page 9)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

- * Données modifiées par rapport à la version précédente
- Remarque

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.